

Jour de séance 84

le mercredi 8 juin 2022

10 h

Prière.

M. Carr accueille à la Chambre M^{me} Pam Lynch, ancienne députée progressiste-conservatrice provinciale de Fredericton-Fort Nashwaak (2010-2014) et de Fredericton-Grand Lake (2014-2018), ainsi que M. Carl Urquhart, ancien député progressiste-conservateur provincial de York (2006-2014) et de Carleton-York (2014-2020).

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le vingt-neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 juin 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son vingt-neuvième rapport.

Le comité se réunit le 7 juin 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

108, *Loi modifiant la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* ;

118, *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M^{me} Dunn, appuyée par M. Coon, propose ce qui suit :

attendu que le Parlement britannique a aboli l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834 par l'édiction, le 28 août 1833, du chapitre 73 des lois 3 & 4 William IV, soit la loi intitulée *An Act for the Abolition of*

Slavery Throughout the British Colonies; for promoting the Industry of the manumitted Slaves; and for compensating the Persons hitherto entitled to the Services of such Slaves (R.-U.) ;

attendu que l'esclavage existait en Amérique du Nord britannique avant son abolition en 1834 ;

attendu que les abolitionnistes et les autres personnes qui luttèrent contre l'esclavage, y compris ceux qui sont arrivés au Haut-Canada et au Bas-Canada par le chemin de fer clandestin, ont historiquement célébré le 1^{er} août en tant que Jour de l'émancipation ;

attendu que les structures racistes et les pratiques institutionnelles ont empêché les personnes noires du Nouveau-Brunswick d'avoir accès à bon nombre d'avantages de la société canadienne et d'en profiter, notamment dans des domaines comme l'éducation, le logement, la santé, les affaires, le système de justice et le développement communautaire ;

attendu que La vie des Noirs compte ;

attendu que le gouvernement du Canada a annoncé le 30 janvier 2018 qu'il soulignerait officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par les Nations Unies, afin de mettre en valeur la contribution importante que les personnes d'ascendance africaine ont apportée à la société canadienne et afin qu'elle serve de plateforme pour combattre le racisme envers les personnes noires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick désigne le 1^{er} août de chaque année Jour de l'émancipation au Nouveau-Brunswick. (Motion 114.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 114, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 39

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Melanson
l'hon. M. Savoie	l'hon. M. Hogan	M ^{me} Landry
l'hon. M. Higgs	M. Austin	M. Guitard
l'hon. M. Steeves	M ^{me} Bockus	M. C. Chiasson
l'hon. M. Flemming	M. Turner	M. Coon
l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Ames	M ^{me} Mitton
l'hon. M. Crossman	M. Wetmore	M. LeBlanc
l'hon. M. Holland	M ^{me} Anderson-Mason	M. LePage
l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} S. Wilson	M. Bourque
l'hon. M ^{me} Dunn	M. Carr	M. Legacy
l'hon. M. Cardy	M ^{me} Conroy	M. Arseneau
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Cullins	M. Mallet
l'hon. M. Allain	M. Arseneault	M. Landry

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et au mandat défini de chaque comité, l'Assemblée législative permette et enjoigne au Comité permanent de la politique économique de désigner quatre témoins et de les inviter à se présenter en personne devant le comité lors d'audiences publiques prévues le mercredi 8 juin et le jeudi 9 juin 2022, à la Chambre du Conseil législatif, afin de discuter du projet de loi 114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

que la Chambre passe outre aux affaires émanant de l'opposition ledit jeudi afin de permettre au comité de tenir les audiences publiques.

que le seul but desdites audiences soit de recueillir les observations des témoins invités et de leur poser des questions sur l'objet du projet de loi 114, mais que les audiences ne doivent pas servir de tribune pour proposer des amendements au projet de loi ni des motions de fond.

que tout amendement proposé au projet de loi et le vote visant à faire rapport du projet de loi à la Chambre se fassent sur le parquet de la Chambre en présence du ministre responsable, accompagné par le personnel concerné, afin qu'il défende le projet de loi, selon la pratique établie suivie par le comité lors de l'étude des projets de loi. (Motion 115.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la troisième lecture des projets de loi 99 et 117 soit appelée.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 99, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 99 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 99, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

117, *Loi concernant les biens industriels lourds*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 14 h 17.